Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse
Herausgeber: Aînés
Band: 3 (1973)
Heft: 11

Rubrik: Les pages de Pro Senectute

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La fourniture ou le financement de moyens auxiliaires

Nouvelle tâche de Pro Senectute

Une nouveauté réjouissante

Le problème d'une meilleure réglementation de la fourniture ou du financement des moyens auxiliaires pour invalides âgés – donc pour les femmes ayant atteint 62 ans et les hommes ayant atteint 65 ans – n'est pas nouveau. Ce qui allait de soi depuis l'introduction de l'Assurance-invalidité fédérale, en 1960, autrement dit la réintégration de jeunes invalides dans le circuit de production en finançant leurs moyens auxiliaires, n'a pas pu, jusqu'à présent, se réaliser dans le cadre de l'AVS. On connaît bien un certain commencement de financement de moyens auxiliaires, représenté par un droit de déduction lors du calcul des prestations complémentaires. Mais cette possibilité est limitée à deux égards: elle est réservée aux vieillards économiquement faibles et ne permet de loin pas de payer tous les moyens auxiliaires dont une personne âgée peut avoir besoin pour maintenir son mode de vivre.

Il est certain que le vieillissement entraîne une augmentation des infirmités, sans qu'on doive nécessairement parler tout de suite d'une véritable invalidité. Par exemple, l'ouïe diminue, les yeux deviennent moins bons, il est plus difficile de marcher ou de se baisser. Dans beaucoup de cas, il serait facile de pallier ces petites infirmités par l'usage de moyens auxiliaires correspondants et de diminuer plus ou moins le handicap qui en résulte.

C'est donc assurément un progrès que représente la décision, prise à l'occasion de la 8e révision de l'AVS, non pas encore, il est vrai, d'incorporer un droit au financement de moyens auxiliaires dans la loi sur l'AVS, mais de mettre des fonds importants à disposition de la Fondation suisse Pour la Vieillesse, avec obligation de les utiliser pour cela. Il s'agit d'un maximum de 3 millions de francs, qui permettent à un cercle beaucoup plus grand de bénéficiaires d'obtenir le financement complet ou partiel de moyens auxiliaires, ou de les prendre en location.

Avant de nous arrêter à quelques points essentiels de cette réglementation, qu'il nous soit permis de constater avec satisfaction que la procédure de financement de ces moyens auxiliaires a été voulue aussi simple que possible. Contrairement à l'Assurance-invalidité fédérale, on n'est pas tenu par une certaine notion d'invalidité, qui doit être toujours déterminée pour obtenir des prestations de cette branche d'assurance. Il ne faut pas non plus s'attendre à une longue suite d'examens et de rapports, dont sont chargés les commissions régionales de l'AI. Ce sont les Centres d'information et d'assistance régionaux de la Fondation qui doivent assurer, en collaboration avec des offices privés ou publics de l'aide aux handicapés, telle que l'Association Pro Infirmis, l'Alliance suisse des durs d'oreille, ainsi que, le cas échéant, le corps médical, une liquidation rapide des demandes de financement. A cet égard, il faut aussi relever que la tâche ainsi nouvellement confiée à Pro Senectute par la Confédération revêt une importance particulière, parce que les expériences des organes de la Fondation pourront servir à déterminer plus tard si et de quelle manière un droit formel pourra être incorporé à la Loi sur l'AVS.

Ce qu'offre la nouvelle réglementation

Comme nous l'avons déjà évoqué, le cercle des «ayants droit» s'est étendu bien au-delà de la «faiblesse économique». Ainsi des personnes âgées ayant une bonne situation financière peuvent aussi obtenir des moyens auxiliaires. La limite du revenu et celle de la fortune ont été généreusement fixées: ont le droit de s'annoncer, les personnes seules ayant un revenu imposable (impôt de Défense nationale) jusqu'à 20 000 francs et les couples, jusqu'à 30 000. Quant à la fortune, elle est comptée pour un quinzième comme revenu, si elle dépasse 35 000 francs pour une personne seule et 50 000 francs pour un couple.

Il faut distinguer en principe entre le financement de moyens auxiliaires destinés à la locomotion, aux contacts avec ses semblables et à l'indépendance de l'existence, et celui de moyens permettant l'exercice d'une activité ou l'action de la personne âgée dans le domaine de ses obligations. Les moyens auxiliaires suivants entrent, par exemple, dans *les deux* catégories:

- *membres artificiels et leurs accessoires* (prothèses de toute espèce);
- *appareils de soutien et de guidage* (pour les jambes et les bras);
- *chaussures orthopédiques;*
- *auxiliaires de perception* (appareils acoustiques);
- *auxiliaires de la vie courante* (tels que fauteuils roulants, chiens d'aveugle, appareils logopédiques).

En outre les *frais qui leur sont liés,* tels que *l'entraînement à l'usage, les accessoires, les réparations,* ainsi que *les frais d'exploitation et d'entretien* peuvent aussi être financés. Les *examens médicaux* ou les *expertises complémentaires* par d'autres spécialistes de l'aide aux invalides figurant aussi parmi les frais admissibles.

Ce qui n'est pas financé

L'examen de quelques aspects importants de ce financement révèle – au point de vue de la Fondation – aussi un côté négatif. L'invalide âgé est mis sur le même pied que le plus jeune, en ce qui concerne ses besoins. Or nous sommes d'avis que les personnes âgées ont souvent besoin d'autres moyens auxiliaires que les invalides ordinaires. Tandis que, comme chacun le sait, l'AI a d'abord pour but d'intégrer ses bénéficiaires dans le circuit de production, c'est plutôt dans la vie sociale qu'il s'agit d'intégrer la personne âgée, en la libérant le plus possible de la nécessité d'être soignée. C'est ainsi que les opérations de la coxarthrose, si fréquente à un âge avancé, ne peuvent pas être financées au titre des moyens auxiliaires. En outre, une série d'auxiliaires importants pour la vie courante, tels que les cannes, béquilles, objets permettant de s'habiller, de manger, de se laver, d'écrire et de lire, n'ont droit au financement que s'ils servent à l'exercice d'une activité ou d'actions entrant dans le domaine des obligations d'une personne âgée.

La procédure à suivre

Une formule imprimée très simple permet de s'annoncer. On l'obtient dans les Centres d'information de Pro Senectute, qui fournissent d'ailleurs tous les renseignements complémentaires.

Signalons finalement aussi la notice publiée récemment par l'Office fédéral des assurances sociales, sur la fourniture ou le financement de moyens auxiliaires à des personnes âgées. On peut également se la procurer dans les Centres d'information de la Fondation, ainsi qu'auprès des caisses cantonales de compensation AVS. Cette notice contient notamment les adresses de tous les centres de Pro Senectute.

Ulrich Braun, Dr en droit
Secrétaire général
de la Fondation suisse
Pour la Vieillesse

Actualités romandes

Un nouvel âge pour le Troisième Age

LES CLUBS DE LOISIRS DU CANTON DE NEUCHATEL

Au Locle: les quinze ans de l'aîné des clubs d'aînés

Peut-être vous en souvenez-vous: quinze ans, c'est tout de même un laps de temps. En 1958 en effet, M. Henri Jaquet, à ce moment maire du Locle, s'avisa qu'à mesure que s'améliorait la situation des retraités, grâce essentiellement à l'assurance vieillesse et survivants AVS, d'autres problèmes se posaient, en particulier celui de la solitude des vieillards, à deux ou à un. Il fallait empêcher les gens du Troisième Age de sortir de la vie active en même temps que du métier, usine, bureau, les grouper entre eux, favoriser les rencontres, les travaux ou jeux en commun, sorties, conférences, films, conversations. Voire avec de plus jeunes. En outre, résoudre certaines difficultés, maladies, impôts, que sais-je?

Aussitôt dit, aussitôt fait. Petit à petit, les retraités entrèrent dans ce Club de loisirs loclois qui, étant leur chose et moyennant une modeste cotisation, peut être organisé librement, démocratiquement, tous étant conviés, sans distinction politique, sociale, religieuse. La participation financière des autorités, des syndicats, des privés étant assurée, les autres clubs de loisirs, coopératives, entreprises, Eglises étaient également compris dans cette vaste activité: conférences, projections, cinéma, théâtre, concerts, collations après les manifestations, bibliothèque, séances de jeux et enfin excursions, «torrées», cours de cuisine (suivis essentiellement par les hommes), vacances spécialisées, matches aux cartes, lotos, gymnastique (très important), service gratuit de transport, déclarations diverses, fête de fin d'année, organisation de visite aux handicapés. Autrement dit, une activité complète, décrite dans la brochure (pour le Locle) «L'Heure paisible» distribuée dans tous les ménages, et qui maintient le lien entre les heureux «vieux» et les non-moins heureux «moins-vieux».

Au Locle, 865 membres pour une localité de 14 000 habitants, et un budget qui ne dépasse pas 12 000 fr. avec un nombre record de manifestations. Mais il existe désormais des clubs de loisirs, gérés par leurs membres, à Auvernier, Bevaix, Boudry, La Chaux-de-Fonds, Cortaillod, La Coudre-Monruz, Le Landeron, Neuchâtel, Les Ponts-de-Martel, et dans le Val-de-Travers. C'est d'ailleurs pour faire le point que la brochure illustrée par Marcel North va paraître d'ici peu. L'on peut dire que grâce à cette excellente initiative d'il y a quinze ans, le sort du Troisième Age a changé dans le canton de Neuchâtel. D'autant plus que Le Locle a continué d'innover: par la création du «Conseil loclois du Troisième Age», il a réuni toutes les institutions s'occupant de ces problèmes, pouvoirs publics, syndicats ouvrier et patronaux, grandes entreprises commerciales, industries et, bien entendu, Eglises, dans une même institution qui est en quelque sorte le «Parlement des aînés». Tout cela grâce à l'énergie, à la compétence et à l'entregent de M. Henri Jaquet et de ses amis.

A La Chaux-de-Fonds:
pour une participation active et créatrice

De son côté, le Comité chaux-de-fonnier a mis sur pied un nouveau genre d'activité: divers groupes, formés d'une quinzaine de personnes (10 à 15) ayant des goûts communs, pourront s'intéresser aux multiples institutions dont la métropole horlogère se fait justement gloire: *musées*, soit *paysan*, d'*histoire naturelle*, d'*histoire*; ou la *promenade du vendredi*; les *lectures commentées* (écrivains français, écrivains du terroir, etc.); *cours de cuisine pour hommes* ou *femmes, ski de fond.* On attend encore des propositions individuelles. Bien entendu, les séances de jeux des mardis et jeudis demeurent. *Et voici le programme pour la fin de 1973:*

En **octobre** ont déjà eu lieu: deux conférences données à la Maison du Peuple, le 4, par M. Florian Reist (Macédoine yougoslave) et le 18, par M; et Mme Perrenoud-Perrelet (Dix ans au Zaïre) et un spectacle Ricet-Barrier et ses musiciens, donné au Théâtre municipal.

En **novembre** auront lieu: jeudi 1er, à 15 h. 30, à la Maison du Peuple, *Festival Charlie Chaplin*. Jeudi 15, à 15 h. 30, à la Maison du Peuple, *Comment aborder les problèmes des rhumatismes*, conférence avec projections lumineuses donnée par le Dr Henri Ott, chef du Service de rhumatologie de l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds. Jeudi 29, à 14 h. 30, à la Maison du Peuple, *La Chaux-de-Fonds aujourd'hui et demain*, par M. Maurice Payot, maire de la ville.

En **décembre** auront lieu: jeudi 13, à 14 h. 30, à la Maison du Peuple, *Beautés naturelles et artistiques de la Tunisie*, par le pasteur Eugène Porret. Jeudi 20, à 14 h. 30, à la Maison du Peuple, *Fête de Noël*, avec programme varié.

Souhaitons bonne chance à toutes ces initiatives. Nous venons nous-mêmes de consacrer, dans un des clubs, une petite heure au cours de trois après-midi sur l'importance et la qualité de nos lettres locales et régionales, et nous avons pu nous rendre compte de l'intérêt et de l'attention qui nous avaient été accordés par des auditoires de cinquante à soixante personnes. Les questions fusaient, les entretiens eussent pu durer plus longtemps: vraiment un public en or.

J. M. N.

Le Comité vaudois pour la vieillesse a commencé la décentralisation de ses services de conseil et d'assistance

Lausanne, avec ses antennes ferroviaires et routières dans toutes les directions, est bien le centre organique du Pays de Vaud. C'est pourquoi le Comité vaudois pour la vieillesse y a installé d'abord tous ses services généraux, à la rue du Maupas 51. Mais le canton de Vaud est grand et quand il s'agit de consultations, de discuter un problème, bien des personnes âgées trouvent que Lausanne est loin et qu'il est compliqué de s'y rendre, surtout lorsqu'on n'est plus tellement mobile. Et pour recevoir tout ce monde, le bureau de Lausanne finit par être trop petit. Alors Pro Senectute a décidé d'aller à la rencontre de ses amis aînés et de créer des centres annexes de conseil et d'assistance, ouverts une fois par semaine dans diverses régions du canton. En voici les premières réalisations:

Dès février 1973, un service d'aide individuelle a été mis à la disposition des gens du *Pays-d'Enhaut*. Chaque jeudi de 14 h. à 16 h. Mme Mathilde Wehren les attend au bureau de l'OMSV à l'Ecole primaire de *Château-d'Œx*.

Dès le 20 septembre 1973, les rentiers AVS de la *Riviera* (Vevey, Montreux) et du *Chablais* (Aigle et les Ormonts) peuvent s'adresser à Mme Augusta Piljar qui les reçoit dans l'immeuble de l'Imprimerie Corbaz, Planches 22, à *Montreux*. Un bureau y est mis à disposition par cette commune dans le cadre de son nouveau centre psycho-social.

Et maintenant, c'est aussi la région de *Renens-Bussigny* qui peut compter sur ces services. En effet, dès le 2 octobre, des consultations sociales sont ouvertes à *Bussigny*, chaque mardi de 14 h. 30 à 15 h. 30 à la Cité Riant-Mont, et à *Renens*, à la Cité des Pierrettes, ch. des Biondes, de 16 h. 45 à 17 h. 45. C'est également Mme Puljar qui assume la responsabilité de ces heures de réception.

Rappelons que le service d'aide individuelle de Pro Senectute est à la disposition des rentiers AVS pour les aider à résoudre les problèmes d'assurances, de finances et de démarches qui les laisseraient perplexes.

Le Comité vaudois pour la vieillesse envisage d'ouvrir bientôt d'autres Centres de conseil et d'assistance dans le canton.

Le Troisième Age au Comptoir de Fribourg

Nous l'avions annoncé en juillet-août: le quatrième jour du Comptoir de Fribourg, lundi 1er octobre, était la «Journée du Troisième Age». Elle était organisée par le Comité cantonal fribourgeois de la Fondation Pour la Vieillesse, présidé par le député Henri Kaech, et ses sept comités de district, en collaboration avec le Service d'aide aux personnes âgées de la ville de Fribourg, animé par Mmes Maxime Quartenoud et Henri de Schaller.

Ce fut un immense succès de participation, d'enthousiasme et de gaieté. On se préparait à recevoir à peu près trois cents personnes: il y en eut trois fois plus: 930 personnes âgées qui examinèrent les stands avec l'intérêt, la minutie et la compréhension de l'expérience et, loin de critiquer, de regretter «leur temps», ou de se plaindre de leurs rhumatismes, montrèrent un contentement et une joie si juvénile que tout en fut illuminé. N'allez pas nous dire que les vieux Fribourgeois et les vieilles Fribourgeoises sont tristes! Et ne dites pas non plus que les «tout vieux» n'étaient pas là: Madame Gurtner, la centenaire et doyenne de Fribourg, était aussi de la partie. Félicitée et fleurie à la cantine, elle se leva courtoisement comme une jeune championne et souleva une ovation indescriptible.

D'ailleurs, toutes les autorités constituées et institutions sociales étaient représentées: Mgr le Prévôt, le vénérable chapitre et tout un clergé, M. le Préfet, M. le Syndic, le Grand Conseil, le Conseil communal, Caritas, l'Office cantonal des œuvres sociales, la Croix Rouge fribourgeoise, sans oublier le Comité directeur de la Fondation suisse Pour la Vieillesse. Bien sûr qu'il y eut des discours: ce fut ce qu'il y eut de plus sérieux dans la journée. Mais il y eut aussi de la musique: le «Petit Chœur de Fribourg», dirigé par M. Ignace Ruffieux, «Les Baladins», quatuor mené par M. Pierre Huwiler, et «L'Echo de Fribourg», groupe folklorique instrumental, placé sous la baguette de M. Roth.

Une journée dont se souviendront, non seulement les participants âgés, mais aussi les organisateurs et les invités. Elle a prouvé que les aînés, merveilleusement disponibles, ne demandent qu'à participer, qu'ils constituent un public en or et qu'ils méritent tous les efforts que la communauté et Pro Senectute entreprennent en leur faveur.

E. Th.

Que disent-ils de leurs vacances?

Sornetan, centre de rencontres où les deux comités jurassiens de Pro Senectute, celui du Nord et celui du Sud, organisent chaque année des séjours pour personnes âgées, a fait de nouveau des heureux. On a demandé aux participants de la dernière semaine de vacances à Sornetan, organisée par Pro Senectute Jura-Sud, de donner leurs impressions à l'intention de nos lecteurs. Ils se sont mis tous ensemble pour écrire ceci:

L'accueil a été très chaleureux et nous ne pouvons que recommander le Centre à chacun. Dès le premier jour nous

Adresses de Pro Senectute en Suisse romande

Bienne, 18, rue Alexandre-Schöni (cp)	032 - 7 25 24
Château-d'Oex, Ecole primaire (np)	029 - 4 73 08
La Chaux-de-Fonds, 27, rue du Parc (sc)	039 - 23 20 20
Delémont, 49, avenue de la Gare (sc)	066 - 22 30 68
Fribourg, 6, rue de l'Abbé-Bovet (sc)	037 - 22 41 53
Genève, 3, place de la Taconnerie (sc)	022 - 21 04 33
Lausanne, 51, rue du Maupas (sc)	021 - 35 85 05
Lausanne, même adresse, «Aide au foyer» (sc)	021 - 35 85 55
Le Locle, 36 rue du Marais (np)	039 - 31 62 22
Martigny, 29, avenue du Léman (np)	026 - 2 30 31
Monthey, 8, avenue du Simplon (np)	025 - 4 59 39
Morat, Service social de la ville (cp)	037 - 71 21 14
Neuchâtel, 11, rue des Parcs (cp)	038 - 24 56 56
Saint-Maurice, Hospice Saint-Jacques (np)	025 - 3 73 33
Sierre, 15, rue Notre-Dame-des-Marais (np)	027 - 5 26 28
Sion, 3, rue des Tonneliers (np)	027 - 2 07 41
Tavannes, 4, rue du Pont (cp)	032 - 91 21 20

Avant toute visite, prière d'écrire ou de téléphoner
sc = secrétariat cantonal, avec centre permanent.
cp = centre régional permanent.
np = non permanent.

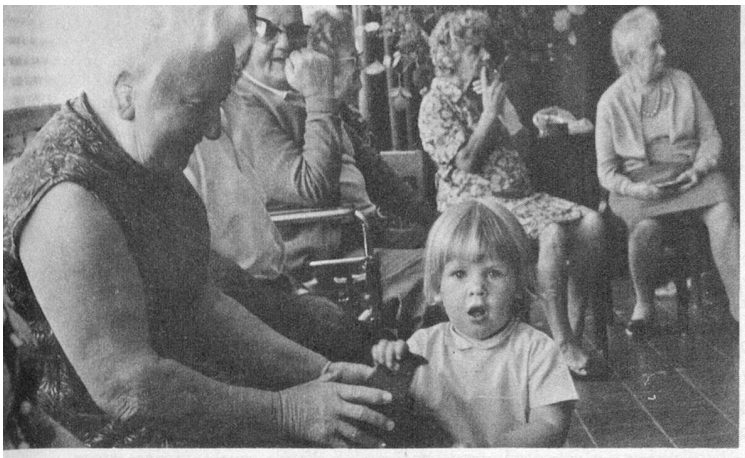

nous sommes sentis à l'aise. La pension, le confort contribuent à rendre le séjour des plus agréable. De plus, Sornetan est particulièrement bien situé et favorable aux promenades.

Les activités furent nombreuses (gymnastique, jeux divers, poterie, films, diapositives, etc.). Libre à chacun d'y participer!

Pour couronner cette semaine merveilleuse, une course surprise a été organisée. Elle nous permit de découvrir la beauté de l'Ajoie et des Franches-Montagnes.

Un seul regret, la durée trop courte du séjour qui, malgré tout, a été vécu par tous comme une véritable cure de Jouvence.

Le groupe des participants

Actualités suisses

Journées d'étude de Pro Senectute

Le perfectionnement professionnel n'est pas seulement nécessaire dans la vie économique. L'activité sociale exige aussi que ses travailleurs se tiennent au courant du progrès, échangent leurs expériences et parviennent ainsi constamment à rendre de meilleurs services.

La Fondation suisse Pour la Vieillesse / Pro Senectute n'échappe pas à cette règle. C'est pourquoi elle organise deux fois par année, depuis 1971, des journées d'étude pour ses collaborateurs et collaboratrices des comités cantonaux et régionaux, et de ses centres d'information et d'assistance. La dernière de ces réunions s'est déroulée récemment à Lucerne, sous la présidence de M. Ulrich Braun, Dr en droit, secrétaire général de la Fondation. Elle groupait 80 personnes de toute la Suisse.

Les travaux ont porté sur l'organisation de voyages et de vacances spécialement destinés aux personnes âgées, et dont la caractéristique n'est pas forcément d'être à prix réduit, mais bien de garantir tous les services particuliers, assez nombreux et variés, dont leurs participants ont besoin.

La nouvelle réglementation du financement et de l'octroi de moyens auxiliaires a fait l'objet d'un second débat, auquel participait l'Office fédéral des assurances sociales. Il s'agissait de chercher la voie d'une application uniforme et équitable des prescriptions fédérales. La Confédération participe actuellement au financement de ces moyens auxiliaires (prothèses, chiens d'aveugle, fauteuils roulants, appareils accoustiques, etc.) par une subvention variable, limitée à 3 millions par an (voir notre article spécial dans ce numéro).

La collecte d'automne, les problèmes de propagande et l'enquête, actuellement en cours, sur le logement des personnes âgées ont occupé les dernières heures de séance. Après quoi les responsables de la gymnastique des aînés appartenant au personnel de Pro Senectute ont encore examiné ensemble les problèmes posés par l'extension réjouissante de cette branche d'activité: il y a actuellement plus de 40 000 aînés qui font de la gymnastique, dans près de 2300 groupes.

Les psychologues s'occupent de l'âge

L'Association professionnelle suisse de psychologie appliquée a consacré ses dernières journées d'étude, en octobre 1973, à Zurich, aux problèmes de la vieillesse. Six grands savants de Suisse et de l'étranger y ont prononcé des exposés et dirigé des débats sur la psychologie des personnes âgées, au point de vue médical, économique et social. Le rôle des aînés dans la société moderne y a été particulièrement mis en lumière.

Une Landsgemeinde d'aînés

A Frauenfeld, la 4e Landsgemeinde des personnes âgées du canton de Thurgovie a réuni 1800 participants et participantes dans une vaste cantine. 200 d'entre eux ont participé à des concours sportifs (baskett, pétanque, lancer du boulet et du javelot, etc.). 80 élèves de l'Ecole ménagère cantonale faisaient le service et des collégiens fonctionnaient comme arbitres des sports.

L'idée d'un médecin

On sait que la Fondation suisse Pour la Vieillesse édite une revue en allemand, nommée « Pro Senectute » et qui est un peu la sœur ou la cousine alémanique de notre revue « Aînés ». A ce sujet, le Secrétariat central a reçu d'un médecin la petite lettre suivante:

« C'est avec un grand intérêt que j'ai lu le deuxième numéro de « Pro Senectute », la revue trimestrielle de la Fondation suisse Pour la Vieillesse. Pour mettre cette lecture distrayante et bien ordonnée à la portée de mes patients âgés, j'ai décidé de placer chaque fois 20 exemplaires de cette publication dans ma salle d'attente. Je vous verserai prochainement Fr. 120.- (Réd.: l'abonnement annuel coûte Fr. 6.- pour 4 numéros) et je vous prie de me faire parvenir chaque fois 20 exemplaires. Dr méd. G.P. »

Et maintenant, remplacez le titre « Pro Senectute » par « Aînés », et « trimestrielle » par « mensuelle », et vous aurez la solution valable pour toute la Suisse romande.

Un don qui ne sera pas perdu

M. et Mme Max Itschner-Brunner, à Zurich, ont légué au Comité cantonal zurichois de la Fondation suisse Pour la Vieillesse/Pro Senectute la magnifique somme d'un million, pour soutenir des institutions destinées à réduire les soucis et l'isolement de personnes âgées dans ce canton. Le Comité zurichois a déjà attribué 150000 francs à une société coopérative chargée de construire des logements à prix raisonnable pour des personnes âgées, des invalides et des mères seules, et 100000 francs à une maison de retraite reconnue d'utilité publique.

Cela se passe à Zurich, mais l'idée serait bonne partout!...

Un succès de librairie

Le livre de chant (en allemand) pour personnes âgées, publié par le Service de planification et d'aménagement de Pro Senectute (Forchstrasse 145, 8032 Zurich), en est à sa quatrième édition. Sa vente a dépassé les 55000 exemplaires, ce qui est un chiffre considérable pour notre pays. Après cela, on ne nous dira plus que les vieux ne sont pas une bonne clientèle...